

## Règlement du Challenge « Famille presque zéro déchet » sur Alzette Belval

### **ARTICLE 1 \_ ORGANISATION DU CHALLENGE « FAMILLE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »**

Le challenge « *Famille presque zéro déchet* » a pour objectif de réduire les déchets au quotidien et ainsi de réduire l'impact de notre consommation et de notre mode de vie sur la planète. Ce projet s'inscrit dans le cadre des actions du programme INTERREG Avec les Citoyens pour la Transition Ecologique (ACTE) 2024-2027, piloté par le GECT Alzette Belval.

Le règlement est établi par le GECT Alzette Belval, qui prend en charge les lots de récompense. La commune de Sanem quant à elle partenaire du challenge, met à disposition des participants le kit de démarrage.

Des ateliers seront proposés aux participants afin de les aider dans leur démarche. Les candidats devront peser leurs déchets pendant deux phases durant le challenge.

Les interlocuteurs du projet sont :

Vincent MARCHAND : [vmarchand@gectalzettebelval.eu](mailto:vmarchand@gectalzettebelval.eu)

David HENGEN : [David.Hengen@suessem.lu](mailto:David.Hengen@suessem.lu)

### **ARTICLE 2 \_ INSCRIPTION ET DUREE DU CHALLENGE**

Le challenge se déroule du 28 Janvier au 26 juin 2026, période pendant laquelle les participants vont devoir peser leurs déchets et participer à des activités thématiques en lien avec la réduction des déchets (ateliers / visites / conférences / moments d'échanges...).

Cette opération est gratuite et ouverte à toute personne majeure, habitant sur une des 13 communes du territoire d'Alzette Belval à savoir Audun-le-Tiche (F), Aumetz (F), Boulange (F), Esch-sur-Alzette (L), Mondercange (L), Ottange-Nondkeil (F), Rédange (F), Rumelange(L), Russange (F), Sanem (L), Schifflange (L), Thil (F) et Villerupt(F). Les habitants d'autres communes pourront tout de même participer au challenge mais ne pourront pas gagner de lots.

Les participants doivent communiquer leur adresse et disposer d'un numéro de téléphone portable, d'une adresse mail personnelle et d'une connexion internet. Ils acceptent de rejoindre une communauté d'échange déployée sur SIGNAL.

Les candidats s'engagent à participer activement durant toute la durée du projet.

L'appel à candidature est diffusé via les réseaux sociaux et sur le site internet à partir de du 22 Novembre 2025.

L'inscription est souhaitée avant le 28 janvier 2026. En cas d'inscription après cette date, les organisateurs conviendront avec le ménage de la période de pesée de rattrapage.

A l'issue de la période d'inscription, 50 « familles » maximum seront retenues.



Interreg



Cofinance par  
l'Union Européenne  
Kofinanziert von  
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

La participation au projet implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Dans le cas du non-respect du règlement, le/la candidat.e pourra être exclu.e du projet.

### ARTICLE 3 \_ DÉROULEMENT DU CHALLENGE

Le challenge se déroulera entre le 28 janvier et le 26 juin 2026.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Date et lieu	Titre de l'action	Description	Organisateur / Intervenant
28 janvier 2026 de 19h à 21h <b>A l'ARTIKUSS SANEM</b>	Conférence de Jérémie PICHON Lancement du Challenge	Le père de la famille presque zéro déchets tiendra une conférence sur le zéro déchet. Une restauration sans déchet est également prévue sur place ainsi que la remise des kits pour le challenge	SANEM Jérémie PICHON
Du 30 janvier au 13 Février 2026 <b>En ligne</b>	Pesée des déchets sur la période	Les participants devront peser leurs déchets sur cette période et inscrire les résultats sur la plateforme en ligne dédiée	N/A
14 février 2026 de 9h30 à 11h30 <b>En distanciel</b>	Présentation des volumes	Présentation des volumes des familles participantes au challenge ainsi qu'une formation « réduire les déchets de l'achat à la poubelle » échange de bonnes pratiques animée par le GECT	SANEM GECTAB
28 Février 2026 9h30 à 11h30 <b>CCPHVA</b>	Atelier n°1 de la CCPHVA (Jeu sur la réduction des déchets)	Jeu du zéro déchet Escape Box / fresque des déchets	CCPHVA
14 Mars 2026 de 9h30 à 11h30 <b>En distanciel</b>	Achetez local sur Alzette Belval	Défi à distance sur le weekend achetez local et partagez sur le groupe signal	Transition Minett GECTAB
28 Mars 2026 de 9h00 à 12h00 <b>Matgesfeld</b>	Atelier initiation au jardinage et compostage	Initiation jardinage et compostage au Matgesfeld	Commune de Sanem
11 Avril 2026 de 9h30 à 11h30 <b>Sanem</b>	Atelier Repair café et Couture	Atelier des bonnes pratiques pour la réparation et le réemploi	Repair café / Couture
25 Avril 2026 de 9h30 à 11h30 <b>A définir</b>	Atelier n°2 de CCPHVA Création à partir de récup <b>A définir</b>	DIY + Sensibilisation par l'art. (cf livre <u>100 œuvres qui racontent le climat</u> )	CCPHVA
9 Mai 2026 de 9h30 à 11h30 <b>Centre de recyclage à Schifflange</b>	Visite du Syndicat Intercommunal à Vocation ECOlogique	Visite du centre de ressources pour sensibiliser à la réduction des déchets non-recyclables	Commune de Sanem
23 Mai 2026 de 9h30 à 11h30	Visite du Syndicat Mixte de Traitement des	Sensibilisation et présentation du dôme de méthanisation pour les	SMTOM



<b>Déchetterie à Villers-la-Montagne</b>	Ordures Ménagères de la région de Villerupt	biodéchets	
06 Juin 2026 de 9h30 à 11h30 <b>SANEM</b>	Atelier antigaspi / conserve	Atelier sur la conserverie	SANEM
Du 1 <sup>er</sup> au 14 Juin 2026 <b>En ligne</b>	Pesée des déchets sur la période	Les participants devront peser leurs déchets sur cette période et inscrire les résultats sur le framaform dédié	N/A
<b>26 Juin 2026 Au Matgesfeld</b>	Fête de clôture du challenge avec l'ensemble des participants	Grande clôture du challenge autour d'une disco-salade (sessions collectives et ouvertes de cuisine de fruits et légumes rebuts ou invendus dans une ambiance musicale et festive) Remise des diplômes et lots	GECT SANEM

#### ARTICLE 4 \_ MODIFICATION DE PLANNING

Le GECT Alzette Belval et la commune de Sanem ne peuvent être tenus pour responsables si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, les ateliers, visites, conférences ainsi que le challenge sont amenés à être annulés, retardés, modifiés ou reportés.

#### ARTICLE 5 \_ ENGAGEMENT DES PARTIES

Le GECT Alzette Belval s'engage à :

- Assurer la valorisation et la médiatisation de l'opération,
- Garantir la coordination du projet notamment la mise en place des ateliers
- Accompagner et suivre les candidats, se rendre disponible pour répondre aux interrogations par téléphone, par mail ou autre canal de communication,
- Fournir les différents outils relatifs à la bonne réalisation du projet
  - Un peson (pour peser les déchets),
  - Tout guide utile (tri et/ou compostage)

Prendre en charge une partie des dépenses afférentes

La commune de Sanem

- Assurer la valorisation et la médiatisation de l'opération,
- Organiser et animer différents ateliers
- Accompagner et suivre les candidats, se rendre disponible pour répondre aux interrogations par téléphone, par mail ou autre canal de communication,
- Fournir un kit de démarrage à la bonne réalisation du projet
- Prendre en charge une partie des dépenses afférentes



Les participants au challenge s'engagent à :

- Être disponibles durant toute la durée du projet (janvier – juin 2026),
- Accepter sans réserve le règlement disponible sur le site d'ACTE <https://acte.gectalzettebelval.eu/>.
- Trier et peser leurs déchets par flux (ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers, verre, biodéchets) lors des deux phases de pesée,
- Participer à au moins 4 ateliers/conférences/visites mis en place dans le cadre du projet,
- Participer et échanger sur le réseau dédié (Signal),
- Restituer le peson (balance à déchet) en fin de challenge.
- Prévenir le GECT Alzette Belval en cas de difficultés ou de questionnements.

## ARTICLE 6 \_ LOTS MIS EN JEU POUR LE CHALLENGE

Différents lots sont prévus pour récompenser la participation au challenge.

Chaque « famille » participante au challenge recevra un diplôme lors de la cérémonie de clôture.

Le/la gagnant.e du challenge recevra un bon pour un séjour zéro déchet sur le territoire d'Alzette Belval : une nuit en hébergement insolite sur une des 13 communes d'Alzette Belval et un panier repas zéro déchet pour l'ensemble des membres du foyer participant.

Le deuxième lot est un repas d'une valeur de 25€ par personne à la MESA ou Eis Epicerie pour l'ensemble des membres du foyer participant (le gagnant choisira le lieu de restauration qu'il souhaite).

Le troisième lot est un panier garni de produits provenant d'une épicerie solidaire locale.

Une place de cinéma sera offerte à chaque membre des « familles » arrivant 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Des lots complémentaires dans l'idée du zéro déchet pourront venir compléter ces gains.

Les lots seront attribués sur la base de 3 critères :

1. Le nombre de présence aux évènements et ateliers organisés dans le cadre du challenge
2. Le pourcentage de réduction des déchets par rapport à la moyenne régionale par habitants
3. Le pourcentage de réduction des déchets durant le challenge entre la première et la deuxième phase de pesée

### Critère numéro 1 :

La participation à chaque atelier rapporte 1 point à la « famille » participante

Ce critère est noté sur 10 points.

### Critère numéro 2 :

Le pourcentage de réduction de déchets par rapport à la moyenne régionale selon les valeurs de référence suivantes :

OMR 220kg/an/hab



**Interreg**



Cofinance par  
l'Union Européenne  
Kofinanziert von  
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion

Verre 33kg/an/hab

Papier + emballage 52 kg/an/hab

<https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2025/02/annexe-1-20231030-rge-prpgd-vf.pdf>

La valeur retenue pour le calcul de la famille participante est le suivant :

(Pesée n°2 \*24) / nombre d'habitants du foyer.

Est ensuite calculé le pourcentage de différence entre la valeur de référence et la valeur du participant. Si la valeur de la famille participante est au-dessus de la moyenne régionale alors aucun point ne sera attribué sur ce critère.

Entre 0 et 10.99% de réduction de déchets = 1 point

Entre 11% et 20.99% de réduction de déchets = 2 points

Entre 21% et 30.99% de réduction de déchets = 3 points

Entre 31% et 40% de réduction de déchets = 4 points

Au-delà de 40.01% de réduction de déchets = 5 points

Ce critère est noté sur 5 points

Critère numéro 3 :

Le pourcentage de réduction des déchets entre la première phase de pesée du 17 janvier 2026 au 30 janvier 2026 et la deuxième phase de pesée du 17 mai au 30 mai 2026. Si la réduction des déchets entre les deux pesées n'atteint pas les 10% alors la famille participante marque 0 points pour ce critère.

Entre 10 et 15% de réduction de déchets = 1 point

Entre 15.01% et 20% de réduction de déchets = 2 points

Entre 20.01% et 25% de réduction de déchets = 3 points

Entre 25.01% et 30% de réduction de déchets = 4 points

Au-delà de 20% de réduction de déchets = 5 points

Ce critère est noté sur 5 points.

Les lots seront attribués uniquement aux participants qui respecteront les conditions décrites dans l'article 5 de ce règlement. En cas d'égalité, un tirage au sort en présence des participants concernés sera réalisé (si le participant concerné par le tirage au sort ne se présente pas il accepte que le tirage soit fait en son absence).

## ARTICLE 7 \_ PROTECTION DES DONNÉES

Les données collectées (nom, coordonnées) sont utilisées uniquement dans le cadre de ce challenge pour assurer le suivi ainsi que pour contacter les gagnants et leur remettre leurs lots. Elles ne seront ni conservées au-delà de la période du challenge, ni transmises à des tiers.

Conformément à la loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données. Pour exercer ce droit, contactez-nous à : [contact@gectalzettebelval.eu](mailto:contact@gectalzettebelval.eu)

#### **ARTICLE 8 \_ RECOURS**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir aux autorités compétentes françaises, le GECT Alzette Belval étant de droit français dont le siège est situé en Moselle à Audun-le-Tiche.



**Interreg**



Cofinance par  
l'Union Européenne  
Kofinanziert von  
der Europäischen Union

Grande Région | Großregion